

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 19 novembre 2024

Signature de la nouvelle convention entre le Conseil départemental et l'Alliance de l'Université Clermont Auvergne : décroiser les approches et bâtir ensemble un avenir plus innovant et fédérateur avec un réel partenariat stratégique.

Mardi 19 novembre 2024, Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Mathias Bernard, Président de l'Université Clermont Auvergne (UCA), et les représentants de l'Alliance UCA, ont procédé à la signature d'une nouvelle convention partenariale entre les deux institutions. Cette convention fait suite à plus de dix ans de travail du Conseil départemental avec le monde universitaire autour de relations ponctuelles de soutien ou de mise à disposition de chercheurs. Une première convention avait été signée en 2020 pour trois ans. Le fort développement des relations nécessitant un texte plus adapté, le Département et l'Alliance UCA se donnent, avec la nouvelle convention signée ce 19 novembre, des objectifs toujours plus ambitieux dans le cadre d'un réel partenariat stratégique.

Le Conseil départemental a développé pendant plus de dix ans un travail étroit avec le monde universitaire dans le cadre de l'inscription de la chaîne des Puys — faille de Limagne au patrimoine mondial. Cette relation consistait principalement en des relations ponctuelles de soutien ou de mise à disposition de chercheurs. En 2020, en lien avec la labélisation I-site de l'UCA (pour rappel, les projets I-Site développés par l'Etat visent à favoriser la structuration d'un site autour d'une dynamique de recherche d'excellence, dans un contexte international de plus en plus compétitif), une première convention partenariale avait été conclue entre le Département et l'Alliance UCA pour trois ans.

Aujourd'hui les relations entre le Département et l'Alliance UCA s'étant densifiées, une nouvelle convention est donc signée, aux objectifs plus ambitieux en vue d'un réel partenariat stratégique. A travers cet accord, le Département et l'Alliance UCA se donnent comme ambitions communes de :

- Favoriser la recherche dans le département au service de son développement et du bien-vivre des habitants, et renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur avec un partenariat stratégique entre l'Alliance UCA et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme qui prendrait en compte l'offre de



formations et les besoins en employabilité du territoire ;

- Développer les services rendus à la société en s'appuyant sur la recherche académique avec l'ambition d'outiller les politiques publiques et de décloisonner les approches pour une plus grande portée et efficacité de ses actions ;
- Favoriser un écosystème de l'innovation et de la transition pour une société plus durable ;
- Innover et expérimenter sur des thématiques à forts enjeux ;
- Poursuivre et amplifier l'internationalisation du territoire puydômois ;
- Favoriser l'accompagnement des étudiants tant dans leur parcours de formation que dans leur vie étudiante (culture, logement, alimentation valorisant les circuits courts, ...).

Dans le cadre de cette convention, ce sont ainsi huit thématiques en lien avec le Plan stratégique départemental qui feront l'objet d'un travail de collaboration étroite et transversale entre les deux institutions :

- Les populations et les vulnérabilités socio-économiques ;
- L'environnement et la transition énergétique ;
- Les mobilités innovantes et durables ;
- L'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- La gestion de la ressource en eau ;
- La nutrition humaine et la santé ;
- Le patrimoine mondial et l'archéologie ;
- Le numérique et l'intelligence artificielle.

Cette coopération sera susceptible de se matérialiser par la mise à disposition de compétences et d'expertise, le recueil, l'analyse et l'exploitation de données, la constitution d'équipes projets pluripartites, l'accueil de stagiaires, de doctorants ou post-doctorants, la mutualisation de ressources, d'infrastructures, le financement d'opérations immobilières, et des projets de recherche et d'expérimentation.

Pour Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental, « en signant cette convention, nous affirmons notre volonté de décloisonner les approches et de bâtir ensemble un avenir plus innovant et fédérateur. Ce partenariat est une promesse : celle de mobiliser nos forces pour le bien commun pour accompagner nos politiques publiques et prendre soin des habitants, celle d'impliquer nos citoyens dans des projets scientifiques, et celle de faire du Puy-de-Dôme un modèle de coopération entre le monde académique et les collectivités. Cette convention concrétise notre souhait commun de prendre de la hauteur pour accompagner le territoire dans ses évolutions sociétales et climatiques, et pour valoriser l'excellence de la recherche locale parfois plus reconnue à l'extérieur que chez nous ».

Pour Mathias Bernard, Président de l'UCA, « l'Université Clermont Auvergne est aujourd'hui reconnue, à l'échelle nationale et internationale, comme une Université territoriale d'excellence, qui mobilise ses activités d'enseignement supérieur et de re-



cherche au service du développement économique, social, culturel des territoires. La convention que nous signons aujourd'hui avec le département du Puy-de-Dôme s'inscrit pleinement dans cette stratégie, que nous portons au nom de l'alliance des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche présents sur l'ensemble de l'Auvergne. Cette convention est le résultat d'une co-construction stratégique qui permet à l'Université et au département d'unir leurs forces pour amplifier leur impact sur les territoires. C'est un exemple vivant de ce que nous pouvons accomplir lorsque nous brisons les cloisons institutionnelles et travaillons ensemble, au service de nos citoyens et de nos territoires. En valorisant l'excellence de la recherche académique et en impliquant activement les citoyens dans nos projets, nous montrons qu'il est possible de relever les défis globaux tout en apportant des réponses concrètes aux attentes de notre territoire. »

Info +

A propos de l'Alliance UCA :

L'UCA est l'établissement en charge de la coordination territoriale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie de Clermont-Ferrand. Cette coordination prend la forme d'une alliance d'établissements, dénommée « Université Clermont Auvergne » (UCA) qui regroupe : les 6 instituts de l'UCA (dont l'INP), l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, le Crous Clermont Auvergne, VetAgroSup, AgroParisTech, Clermont School of Business, l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole, le CNRS, l'INRAE, l'Inserm, la Ferdi, le CHU, le Centre Jean Perrin, Limagrain et Michelin.

Contacts presse :

Claire Hardy
Chargée des relations médias
Direction de la communication
Université Clermont Auvergne
04 73 17 72 89 - 06 43 35 72 01
claire.hardy@uca.fr

Pierre-Yves Mallet-Perrier
Attaché de presse
Directeur adjoint de la communication
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
04 73 42 12 20 - 07 61 64 39 76
Pierreyves.malletperrier@puy-de-dome.fr

